



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 14 juillet 2015 à 19 h, sous la présidence de Germain Leblanc, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Germain Leblanc, agissant comme président du conseil d'agglomération et conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une quarantaine de personnes assistent également à la séance.

A1507-413

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Germain Leblanc, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

A1507-414

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie, appuyée par Léon Déraspe,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point *Affaires diverses* :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues les 1^{er} et 9 juin 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Représentation municipale au sein du conseil d'administration du CERMIM
 - 7.1.2 Fermeture du Centre des services des communications et trafic maritime de Rivière-au-Renard
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Transport adapté des Îles-de-la-Madeleine – Confirmation d'une participation financière 2015
 - 7.3 Ressources humaines
 - 7.3.1 Embauche de personnel – Agente de développement économique
 - 7.3.2 Embauche de personnel – Remplacement au poste d'inspecteur en installation septique



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Approbation du budget d'honoraires de Roche 2015-2016 – Surveillance des travaux – Projet d'alimentation en eau potable – Village de Grande-Entrée
 - 7.4.2 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 242 – Attribution de contrat – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud et planage sur divers chemins municipaux
 - 7.4.3 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 243 – Attribution de contrat – Tonte et fauchage de gazon en bordures des rues et des étangs aérés
- 7.5 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.5.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement tenue le 19 juin 2015
 - 7.5.2 Dépôt du procès-verbal de la séance de la Table de concertation régionale sur les VHR tenue le 17 juin 2015
 - 7.5.3 Appui au projet « Réalisation d'outils de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière – phase 2 » – Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR
- 7.6 Développement du milieu et des communications
 - 7.6.1 Dépôt du document argumentaire *Les Îles-de-la-Madeleine – Caractéristiques, contraintes et enjeux insulaires*
 - 7.6.2 Financement du Centre local de développement (CLD) – Résiliation de l'entente de gestion entre la Municipalité et le CLD
 - 7.6.3 Fonds local de solidarité (FLS) – Transfert des droits, obligations, actifs et passifs
 - 7.6.4 Escalpe Îles de la Madeleine – Contribution financière pour l'exercice financier 2015-2016
- 7.7 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.7.1 Projet de construction pour le réaménagement des espaces de la mairie et du centre communautaire – Autorisation de travaux et approbation des plans et devis
 - 7.7.2 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 241 – Approvisionnement en gaz propane
- 7.8 Réglementation municipale
 - 7.8.1 Adoption du Règlement n° A-2015-05 décrétant des dépenses et un emprunt de 570 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement et d'agrandissement à la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert, remboursable en 20 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
 - 7.8.2 Dépôt du registre – Règlement n° A-2015-06 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins municipaux et un emprunt de 750 000 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

A1507-415

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE TENUES LE 1^{ER} ET 9 JUIN 2015

Les membres du conseil d'agglomération ont préalablement reçu une copie des derniers procès-verbaux des séances tenues les 1^{er} et 9 juin 2015.

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'il ont été rédigés.

A1507-416

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

A1507-417

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 28 mai au 2 juillet 2015 a été transmise aux membres du conseil d'agglomération préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 1 388 649,54 \$.

A1507-418

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

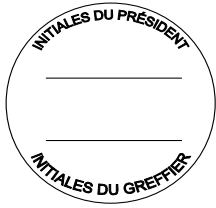
ADMINISTRATION

A1507-419

Représentation municipale au sein du conseil d'administration du CERMIM

CONSIDÉRANT QUE le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes doit procéder à la nomination des officiers de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la Municipalité des Îles et président du conseil d'agglomération, Jonathan Lapierre, siège au sein du conseil d'administration et qu'il y a lieu de renouveler son mandat lequel viendra à échéance en novembre prochain;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le président du conseil d'agglomération, Jonathan Lapierre, soit désigné comme représentant au sein du conseil d'administration du CERMIM, et ce, pour une durée indéterminée, soit jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution à cet effet.

A1507-420

Fermeture du Centre des services des communications et trafic maritime de Rivière-au-Renard

CONSIDÉRANT QUE le nombre de centres de communication a déjà diminué de 44 à 22 dans les années 1990 et que ces nouvelles coupures feront passer le nombre de 22 à 12, dans l'ensemble du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Rivière-au-Renard est situé sur la péninsule gaspésienne à l'entrée de l'estuaire du Saint-Laurent, face au détroit d'Honguedo, qu'il couvre le golfe du Saint-Laurent à partir de la pointe ouest de l'Île d'Anticosti jusqu'à la Baie des Chaleurs, incluant les Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord (du Havre Saint-Pierre à Blanc-Sablon) et que c'est le seul Centre en Gaspésie;

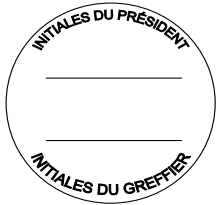
CONSIDÉRANT QUE le centre de services des communications et trafic maritime de Rivière-au-Renard reçoit les appels de détresse des pêcheurs, des plaisanciers et des pilotes de la marine marchande et diffuse des renseignements (avis aux navigateurs) pour assurer leur sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les activités des pêches se tiennent sur tout le territoire gaspésien et des Îles-de-la-Madeleine et qu'il est primordial d'assurer une sécurité en tout temps, à tous nos travailleurs, ce qui représente plus de 500 pêcheurs;

CONSIDÉRANT QUE la fusion avec le centre des Escoumins et l'immensité du territoire provoquent des craintes de la part des pêcheurs et des élus relativement à la méconnaissance du territoire gaspésien et des dénominations locales pour désigner certains lieux;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la radio maritime de Rivière-au-Renard entraînera la perte mesurable de connaissances locales mettant à risque des vies humaines et toute la navigation dans le golfe;

CONSIDÉRANT QU' il y a de forts risques que le canal maritime de détresse (le canal 16) reçoive plusieurs appels simultanés;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage maritime à la suite de l'implantation future de la cimenterie à Port-Daniel – Gascons et au transport pétrolier à Belledune;

CONSIDÉRANT l'augmentation future du trafic maritime reliée à la nouvelle stratégie maritime mise en place par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services des communications du trafic maritime de Rivière-au-Renard est un outil essentiel pour assurer la sécurité des pêcheurs et des plaisanciers dans le golfe du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'annonce de la fermeture complète du Centre de services des communications et trafic maritime de Rivière-au-Renard, prévue le 29 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que les membres du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine :

dénoncent haut et fort la décision de la Garde côtière de fermer le Centre de Rivière-au-Renard en ayant comme prétexte la modernisation du système de communication quand cette fermeture met en jeu des centaines de vie;

demandent au gouvernement du Canada la réouverture et la bonification des services au Centre de services des communications et trafic maritime de Rivière-au-Renard.

FINANCES

A1507-421

Transport adapté des Îles-de-la-Madeleine – Confirmation d'une participation financière 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération juge important de maintenir l'accès à un service de transport adapté à l'intention des personnes handicapées des Îles;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, le conseil peut accorder une aide financière à un organisme sans but lucratif, en l'occurrence la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine inc.;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération, à titre d'organisme mandataire, désigne la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine comme organisme délégué;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

que le conseil d'agglomération approuve les prévisions budgétaires 2015 soumises par l'organisme;

que le conseil d'agglomération confirme une participation financière de 36 079 \$ à la Corporation de transport adapté pour l'année 2015.

RESSOURCES HUMAINES

A1507-422

Embauche de personnel – Agente de développement économique

CONSIDÉRANT le besoin en ressources humaines lié au mandat de développement économique confié par le gouvernement du Québec aux MRC et, conséquemment, à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé, le 22 juin 2015, à un appel de candidatures par affichage externe en vue de recruter un agent de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche s'est déroulé conformément aux normes de dotation établies à la Municipalité des Îles;

CONSIDÉRANT la recommandation faite le 22 juin dernier par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération entérine la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche de madame Anne-Christine Boudreau au poste d'agent de développement économique.

A1507-423

Embauche de personnel – Remplacement au poste d'inspecteur en installation septique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles doit appliquer la réglementation provinciale en matière de traitement des eaux usées des résidences non raccordées à un réseau municipal et que le conseil d'agglomération a autorisé, à cette fin, l'embauche de deux inspecteurs en installation septique;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur, Marc-Antoine Jomphe, a fait part de sa décision d'accepter un poste permanent en Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de désigner un remplaçant à M. Jomphe et pourvoir le plus rapidement possible à ce poste;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Louis Laplante pour cet emploi et que ce dernier possède les qualifications et compétences requises;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

CONSIDÉRANT la recommandation favorable faite par la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à l'égard de ce postulant;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter la recommandation faite par la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et de confirmer l'embauche de M. Louis Laplante en remplacement de M. Marc-Antoine Jomphe, avec possibilité de renouvellement en 2016, et ce, aux mêmes conditions que celles prévues à la résolution A1504-344 adoptée à la séance ordinaire du mois d'avril.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

A1507-424

Approbation du budget d'honoraires de Roche 2015-2016 – Surveillance des travaux – Projet d'alimentation en eau potable – Village de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'agglomération des règlements d'emprunt n^{os} A-2010-10 et A-2015-04 autorisant des honoraires professionnels et la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le village de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche a déposé un plan de travail ainsi qu'un budget d'honoraires pour l'année 2015-2016 relativement à la surveillance de ces travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des services techniques et des réseaux publics de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

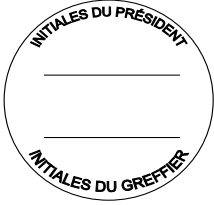
que le conseil d'agglomération approuve le budget d'honoraires maximal de 794 574 \$ plus les taxes applicables, impliquant une contribution municipale équivalente à 1.5 %, conformément au document déposé par Roche le 2 avril 2014.

Les honoraires et déboursés seront facturés et payés au taux horaire selon les modalités prévues au décret numéro 1235-87.

A1507-425

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n^o 242 – Attribution de contrat – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud et planage sur divers chemins municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 26 juin dernier, à un appel d'offres public pour le revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud et planage sur divers chemins municipaux;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue soit celle de P. & B. Entreprises ltée au prix de 1 006 563 \$ toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'accepte la soumission de P. & B. Entreprises ltée, et autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document concernant l'attribution de ce contrat.

Cette dépense sera financée en partie à même le budget régulier du fonds général de l'agglomération, au moyen du règlement d'emprunt numéro A-2015-06 adopté le 1^{er} juin 2015 à cette fin et par la subvention allouée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local.

A1507-426

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 243 – Attribution de contrat –Tonte et fauchage de gazon en bordures des rues et des étangs aérés

CONSIDÉRANT QUE le 26 juin 2015, la Municipalité procédait à un appel d'offres visant à assurer le service de tonte et de fauchage en bordure des rues et des étangs aérés pour l'année 2015 avec possibilité de renouvellement pour les années 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle déposée par M. Gilles Noël, au prix de 9 043,93 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil approuve la soumission de M. Gilles Noël, au prix de 7 866 \$ plus les taxes applicables, et autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis relativement à ce contrat.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

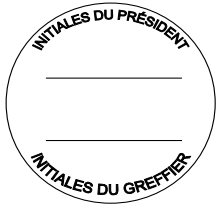
A1507-427

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement tenue le 19 juin 2015

Les membres du conseil d'agglomération ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement tenue le 19 juin dernier.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement du 19 juin 2015.

A1507-428

Dépôt du procès-verbal de la séance de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route (VHR) tenue le 17 juin 2015

Les membres du conseil d'agglomération ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance de la Table de concertation régionale sur les VHR tenue le 17 juin dernier.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de la Table de concertation régionale sur les VHR du 17 juin 2015.

A1507-429

Appui au projet « Réalisation d'outils de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière – phase 2 » – Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR

CONSIDÉRANT QUE l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 du projet s'inscrit dans la continuité de la phase 1 et propose de compléter l'étude sur la vulnérabilité, d'inclure les enjeux socio-économiques et écologiques, d'identifier les zones d'interventions préventives prioritaires et de formuler des recommandations sur les solutions d'adaptation potentielles pour chaque portion de côte en fonction des aléas côtiers et de la dynamique côtière;

CONSIDÉRANT QUE la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'implique aucun engagement financier de la part du conseil d'agglomération des Îles, mais plutôt la participation à 4 rencontres de travail sur les 3 années du projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine appuie le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière – Phase 2 » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

A1507-430

Dépôt du document argumentaire *Les Îles-de-la-Madeleine – Caractéristiques, contraintes et enjeux insulaires*

Sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt, séance tenante, du document argumentaire *Les Îles-de-la-Madeleine – Caractéristiques, contraintes et enjeux insulaires* tel qu'il a été présenté le 15 avril dernier, au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, par le député des Îles-de-la-Madeleine, M. Germain Chevarie, et le président du conseil d'agglomération, M. Jonathan Lapierre.

A1507-431

Financement du Centre local de développement (CLD) – Résiliation de l'entente de gestion entre la Municipalité et le CLD

CONSIDÉRANT les mandats de développement économique confiés par le gouvernement du Québec à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

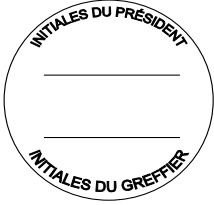
CONSIDÉRANT la décision du conseil d'agglomération d'intégrer les activités de développement économique au sein du Service de développement du milieu de la municipalité et, conséquemment, d'entreprendre les étapes menant à la dissolution du CLD;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération procède à la résiliation de l'entente de gestion pour le financement du CLD 2012-2014 liant la Municipalité et le CLD;

que la décision de mettre fin à cette entente soit effective au 31 juillet 2015.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

A1507-432

Fonds local de solidarité (FLS) – Transfert des droits, obligations, actifs et passifs

CONSIDÉRANT les mandats de développement économique confiés par le gouvernement du Québec à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la décision du conseil d'agglomération d'intégrer les activités de développement économique au sein du Service de développement du milieu de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 284 de la Loi sur les compétences municipales, l'ensemble des droits, obligations, actifs et passifs du Fonds local de solidarité (FLS) sont réputés être transférés à la MRC depuis le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement (CLD) conserve le mandat, de façon transitoire, depuis le 21 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise la mise en marche du processus de prise en charge de l'administration du Fonds local de solidarité (FLS);

que la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, soit mandatée pour effectuer toutes les démarches nécessaires y conduisant et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents inhérents à la gestion du FLS.

Cette décision sera effective dès que toutes les exigences et conditions liées au transfert auront été remplies.

A1507-433

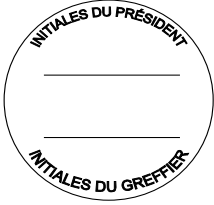
Escale Îles de la Madeleine – Contribution financière pour l'exercice financier 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE le développement des croisières est reconnu comme étant un créneau de développement et de diversification important pour l'économie madelinienne;

CONSIDÉRANT QUE le développement des croisières répond aux objectifs liés au projet de territoire – Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE les réponses aux démarches de financement menées présentement par Escale Îles de la Madeleine tardent à venir, ce qui fragilise les activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière transmise par Escale Îles de la Madeleine en juin dernier visant le soutien aux activités de l'organisme;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération intervienne afin de soutenir les activités
d'Escale Îles de la Madeleine pour l'exercice financier 2015-2016;

qu'il autorise l'attribution d'une contribution financière de 10 000 \$ dans le
cadre du Fonds de développement des territoires;

que le conseil mandate la directrice du développement du milieu et des
communications, Gabrielle Landry, pour finaliser les modalités liées à
l'attribution de la contribution et l'autorise à signer tous les documents à cet
effet.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

A1507-434

Projet de construction pour le réaménagement des espaces de la mairie et du centre communautaire – Autorisation de travaux et approbation des plans et devis

CONSIDÉRANT la résolution n° A1506-405 adoptée le 9 juin
2015 par laquelle le conseil d'agglomération
octroie, dans le cadre de l'appel d'offres n° 236,
un contrat de construction à l'entreprise
Constructions Renaud & Vigneau inc.;

CONSIDÉRANT l'annonce ministérielle confirmant le soutien
financier du ministère des Affaires municipales et
de l'Occupation du territoire (MAMOT) au projet
de construction pour le réaménagement de la
mairie et du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE toute la documentation technique et financière a
été déposée au MAMOT pour analyse et que
cette procédure requiert des délais additionnels;

CONSIDÉRANT QU' il serait avantageux pour la Municipalité de
commencer les travaux le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis relatifs à ce projet de
construction sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver les plans et devis pour la construction comme présentés;

de confirmer à l'entrepreneur Construction Renaud & Vigneau inc.
l'autorisation d'octroyer des contrats en sous-traitance et de commander le
matériel nécessaire à l'exécution du contrat de construction relatif à l'appel
d'offres 236, tout en ne dépassant pas un déboursé de 1,4M\$, en
attendant la confirmation du MAMOT;

d'affecter les dépenses de ces travaux au règlement d'emprunt
n° A-2014-08 prévu à cet effet.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

A1507-435

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 241 – Approvisionnement en gaz propane

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 18 juin dernier, à un appel d'offres sur invitation relativement à l'approvisionnement en gaz propane;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été déposée, soit celle de l'entreprise Propane des Îles inc.;

CONSIDÉRANT QUE par rapport au prix courant, l'analyse a démontré que l'offre à prix fixe, soumise par Propane des Îles inc., n'est pas avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération rejette la seule offre déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° 241 relativement à l'approvisionnement en gaz propane.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1507-436

Adoption du Règlement n° A-2015-05 décrétant des dépenses et un emprunt de 570 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement et d'agrandissement à la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert, remboursable en 20 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'acquisition de nouveaux équipements et véhicules pour répondre aux besoins du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QU' il est nécessaire de réaliser des travaux de réaménagement et d'agrandissement de la caserne du service des incendies du secteur ouest, soit dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert;

ATTENDU QUE les coûts des travaux sont estimés à 570 000 \$;

ATTENDU les pouvoirs dévolus à la Municipalité par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance du conseil d'agglomération du 9 juin 2015 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le règlement n° A-2015-05 et qu'il soit décrété par ce règlement
ce qui suit :

Article 1 Titre

Le présent règlement portera le titre de « Règlement décrétant des dépenses et un emprunt de 570 000 \$ relativement à des travaux de réaménagement et d'agrandissement de la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert, remboursable en 20 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt ».

Article 2 Dépenses autorisées

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de réaménagement et d'agrandissement de la caserne de pompiers de L'Île-du-Havre-Aubert et à dépenser à cette fin une somme de 570 000 \$ tel qu'il appert de l'estimation détaillée datée du 26 mai 2015, jointe à l'annexe A, laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3 Emprunt autorisé

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 570 000 \$ sur une période de 20 ans.

Article 4 Imposition

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de l'agglomération, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Affectation

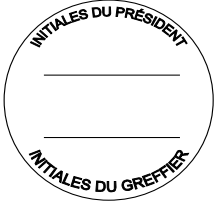
S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6 Appropriation des deniers d'autres sources

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie de la dépense prévue au présent règlement.

Article 7 Entrée en vigueur

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-07-14

A1507-437

Dépôt du registre – Règlement n^o A-2015-06 décrétant des dépenses de 757 975 \$ relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins municipaux et un emprunt de 750 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le lundi 15 juin 2015 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n^o A-2015-06 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

A1507-438

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

A1507-439

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

A1507-440

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 37, sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Jean-Mathieu Poirier, la séance est levée.

Germain Leblanc, président

Jean-Yves Lebreux, greffier